

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 11 septembre 2023 à 18H30

Séance ordinaire

Convocation le 04.09.2023

Affichage le 07.09.2023.....

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE MM, Francis LESEUR, Guillaume TERRAL, Antoine DELACROIX, Joël GAUTHIER, Dominique DEVILLERS,

Absents : Guy ROUSSEAU, Natacha BIGAN a donné pouvoir à Antoine DELACROIX pour voter en son nom, Jean-Yves LACROIX a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Dominique DEVILLERS

### 1-Approbation du compte-rendu du 09 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

### 2 – Modification de la délibération pour le bail de Madame Clara ROMANET.

M. Francis LESEUR rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'attribuer le logement vacant à la Maison Forestière à Madame Clara ROMANET au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cependant, la délibération doit être modifiée car Mme ROMANET est entrée dans les lieux au 1<sup>er</sup> août 2023

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275230901**

### 3 – Délibération : Transfert de la gestion de l'aire de « la Giraude » à la communauté de communes de la station des Rousses.

M. Le Maire expose que l'aire de « la Giraude » est gérée à ce jour par la commune. Après discussion avec les représentants de la communauté de communes de la station des Rousses, il a été convenu de leur transférer la gestion de cette aire car c'est une compétence qui leur est attribuée. La communauté de communes indemniserà la commune pour l'entretien de cet espace. Une convention doit être signée entre les parties pour fixer les modalités de ce transfert.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275230902**

### 4- Délibération : Subvention aux associations.

M. Leseur présente les demandes de subvention reçues en mairie.  
Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :  
Les Epilobes : 400€  
US Lamoura : 2 200€

Délibération adoptée : **N°39275230903**

#### **5- Délibération : Mutualisation du parking au « Grain d'orge »**

M. Le Maire explique que les repreneurs potentiels de l'hôtel « la Spatule » ont déposé un permis de construire pour aménager le bâtiment et permettre de nouveau son exploitation. Pour se faire, ils nécessitent d'obtenir plus de places de stationnement qu'en contient le parking existant. Monsieur le Maire propose de mutualiser le parking communal au « grain d'orge ». Les aménagements de ce parking seront aux frais des repreneurs. Une convention doit être signée pour fixer les modalités de ce transfert.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230904**

#### **6- Délibération : Majoration de la taxe d'habitation sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Monsieur le Maire expose qu'un décret paru fin août offre la possibilité d'instaurer une majoration de la cotisation due au titre de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale. Cette majoration peut varier entre 5 et 60% et sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après concertation entre les élus de la station, ceux-ci sont en accord pour harmoniser ce taux et proposer le taux de 30%.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230905**

#### **7 – Délibération : Procès-verbal de mise à disposition des rives du Lac.**

Monsieur le Maire présente le projet de procès-verbal concernant la mise à disposition des rives du lac de Lamoura à la communauté de communes de la station des Rousses. Celui-ci reprend le fonctionnement actuel, tout en prenant en compte les modifications liées au renouvellement du bail emphytéotique. Cette mise à disposition s'effectuerait chaque année du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et reconductible tacitement.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230906**

#### **8 – Délibération : Prestataire déneigement hiver 2023/2024.**

Monsieur le maire propose de recourir aux services de Monsieur Christian GRENARD, auto-entrepreneur qui a déjà effectué le déneigement en renfort du personnel et donc connaît bien les missions de déneigement. Son tarif est de 34€ de l'heure.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230907**

#### **9 – Délibération : Décision modificative n°1 – régularisation opérations SIDEC.**

M. le maire informe le conseil municipal que pour procéder à la régularisation de deux opérations effectuées en 2012 et 2018 par le SIDEC, la trésorerie demande de procéder à des mouvements comptables pour régulariser ces opérations. N'ayant pas voté crédits suffisants, il est demandé de procéder à une ouverture de crédits de 50 739 € 79 en dépenses et recettes d'investissement.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230908**

## 10 – Délibération : Modification de la délibération pour l'acquisition partielle des parcelles AH127 et 304 à M. et Mme VINCENT.

M. le maire explique que la délibération n° 39275220905b doit être modifiée car elle ne précisait pas l'acquisition « partielle » des parcelles AH 127 et 304 et le prix total de 10 080€.

Délibération adoptée à l'unanimité : **N°39275230609**

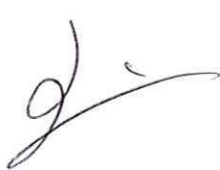
## 11 – Informations et questions diverses.

- M. le maire nous informe que les travaux d'agrandissement de l'école débuteront après le 15 septembre.
- M. le Maire informe que l'acquisition des 2 garages à la maison Forestière est finalisée.
- Mme Hélène DAVID-HENRIET nous informe que le Musée des Lapidaires a bien fonctionné pendant les mois de juillet et août.
- M. Dominique DEVILLERS explique que les recettes liées aux ventes de produits forestiers pour 2024 seront de l'ordre de 30% des recettes actuelles. Cela est lié à la saturation du marché et aux intempéries.
- M. Guillaume TERRAL informe le conseil municipal que les travaux de la station d'épuration du Chapy sont terminés.
- M. Antoine DELACROIX nous informe que l'édition 2023 de la fête de l'Abonde a été une très bonne année. Toujours plus de visiteurs et une ambiance festive au rendez-vous. Le système de navettes a été victime de son succès, navettes constamment bondées. Dans l'attente du bilan financier.
- M. Antoine DELACROIX nous informe que les travaux d'enrochement sur la plage du lac débuteront après le 15 septembre.
- Mme Sandrine DEFFONTAINE présente la demande de la directrice de l'école de pouvoir entrer en toute sécurité dans les locaux scolaires avec ses élèves pendant les travaux. Les élus précisent que cela a été prévu en amont et que des barrières de sécurité seront installées.
- Mme Sandrine DEFFONTAINE demande des précisions sur le projet de piste de ski de fond face à l'Espace communal, celle-ci est très abrupte. M. Antoine DELACROIX précise qu'elle est déconseillée aux débutants.
- Mme Liliane REGAD informe qu'une commission du personnel doit avoir lieu mais que suite aux mouvements de conseillers municipaux, il manque des commissaires. Les commissions doivent être réorganisées.

La séance est levée à 19h35.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



Le secrétaire,  
Dominique DEVILLERS

